

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2016-2017

A quoi sert le droit ? A compter jusqu'à trois.

Les contre-exemples du *data mining*
et du *storytelling*

François Ost

Docteur en Droit de l'Université catholique
de Louvain, licencié en Philosophie (UCL)
et en Droit économique (ULB)

Dans un ouvrage récent (*A quoi sert le droit ? Usages, fonctions, finalités*, Bruxelles, Bruylant, 2016), je m'interroge sur la place et le rôle qu'occupe encore le droit dans nos sociétés contemporaines, en n'excluant pas l'hypothèse que le droit pourrait bien se diluer dans un océan de normativités indistinctes.

Dans cet ouvrage, je croise les réponses du juriste (soulignant les fonctions de mesurage, de bornage et de tissage que remplit le droit), du sociologue (qui étudie ce que les usagers, publics et privés, font du droit : l'appliquer, mais aussi le contourner, le détourner, en abuser, ...), et du philosophe (qui s'interroge sur la manière spécifique du droit de poursuivre des finalités « nobles », telle la justice et la démocratie).

Si je devais répondre en quelques mots à la question « à quoi sert le droit ? », je dirais : « à compter jusqu'à trois ». Derrière la boutade se profile le plus sérieux des enjeux : la capacité du droit à inscrire n'importe quelle relation sociale sur une scène publique (tierce) référée à une loi commune dont le juge est l'interprète.

En contrepoint de cette analyse, je propose de nous pencher sur deux contre-exemples d'actualité : les techniques de profilage et de *data mining*, d'une part, et, celles du *storytelling* d'autre part - deux techniques, algorithmique et imaginaire, dont le tiers est exclu.

université
de BORDEAUX



Infos : anne-cecile.jouvin@u-bordeaux.fr
COMPTRASEC - UMR 5114
CNRS-Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138

Jeudi 19 janvier 2017, 14h00 - 16h30